

100.

UNE CHOSE BONNE A SAVOIR

PLUSIEURS journaux de Montréal ont beaucoup parlé, depuis quelque temps, des Sœurs de la Providence.

Les trois ou quatre cas de variole qui se sont déclarés, en novembre, à l'orphelinat Saint-Alexis et la récente décision de la commission d'hygiène à ce sujet ont donné lieu à des articles à sensation.

« Sous le coup de la loi. » « Les Sœurs sont tenues responsables. »
« Procédures au criminel. »

De tels titres, placés, en gros caractères, dans un endroit bien apparent, étaient de nature à solliciter l'attention des lecteurs.

L'effet désiré a été sans doute obtenu.

Au cours de ces articles : des renseignements pénibles pour les bonnes sœurs, des blâmes sévères, des menaces.

Vous y chercherez en vain un mot d'excuse, une explication bienveillante, des circonstances atténuantes.

Les fautes commises à l'encontre des règlements du bureau d'hygiène sont, dit-on, très graves !

Il faut nécessairement un exemple !

Mais le rapport du médecin officier de santé — rapport très détaillé et impartial — ne conclut à aucune punition.

Cela importe peu.

Ce sont des religieuses, des sœurs de la charité qu'on veut frapper !

Cela importe peu.

Ces religieuses sont un bienfait incalculable pour la ville. L'an dernier, dans la seule cité de Montréal, elles ont reçu, en moyenne, près de 900 pauvres internes, visité 3,848 malades à domicile, distribué aux pauvres du dehors : 25,894 repas, \$5,689.00 en argent, et \$10,213 en vêtements et en provisions, servi gratuitement 34,753 prescriptions médicales, passé 2,690 nuits auprès des malades !

Cela importe peu.